

ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PRIME « D'INTÉRESSEMENT »

INTÉRESSANT POUR LES AGENTS ?

APRÈS LA SECONDE SÉANCE DE NÉGOCIATION, CELA RESTE À PROUVER !

Après la séance de négociations du 7 octobre, l'intéressement c'était cela :

- Un accord sur 3 ans
- Une prime Nationale identique pour toutes et tous les salarié.e.s de statut privé
- 3 types d'indicateurs : performance opérationnelle, sociale et sociétale

Après la séance de négociations du 9 décembre, l'intéressement c'est devenu ça :

- Un accord sur 1 an
- Une prime en fonction des résultats nationaux ET des résultats des établissements
- 1 seul indicateur : la performance opérationnelle

Prenant pour prétexte une modification de loi opportunément parue le 7 décembre permettant désormais de mettre en place un dispositif d'intéressement sur 1 an minimum au lieu de trois ans, la DG renie ses engagements et propose tout simplement le versement d'une prime de plus en 2022 différenciée selon les établissements et les atteintes de leurs objectifs.

Tout cela donc pour finir par une Prime One Shot versée en 2022 d'un montant d'environ 400 euros maximum qui varie si :

- 1) Les résultats nationaux sont atteints, dans le cas contraire... la prime baisse
- 2) Les résultats régionaux sont atteints, dans le cas contraire ... la prime RE-baisse

FINIE LA PRIME IDENTIQUE POUR TOUTES ET TOUS QUEL QUE SOIT LE LIEU DE TRAVAIL

Une fois de plus, la cohésion sociale, l'identité professionnelle et la reconnaissance solidaire du travail fourni par l'ensemble des agent-e-s sont balayées pour mieux accentuer la mise en concurrence des agent-e-s et des établissements.

Ces retournements de veste permanents de la DG et l'usage constant d'arguments fallacieux dégradent toujours plus fortement le climat social et les conditions de travail. A ce titre, l'instauration d'une prime d'objectif, dans le seul but inavoué de contenir la masse salariale, n'est sûrement pas la réponse adéquate en cette période de doute et d'incertitude.

Et si on prend en compte que les critères retenus par la direction sont ceux gravés dans la convention tripartite signée avant la crise, on peut se demander s'il n'y a pas là une véritable provocation de la part de la direction !

Le SNU continuera à revendiquer une augmentation générale des salaires, seule reconnaissance pérenne du travail accompli et des efforts fournis.

**Après des années de disette, les primes ne sauraient suffire, le SNU dit STOP :
NON A la PRIMATISATION Galopante !**

Le 15 décembre 2020